L'INVASION

DU

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

DU MÊME AUTEUR

De la situation légale des sujets ottomans non-musulmans. Bruxelles, 1906. 1 volume in-8°.

Les Koutzo-Valaques et le Conflit gréco-roumain. Bruxelles, 1906.

581461 Steen de Jehay, Frederic van den, comte

Comte Fr. de JEHAY

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE BELGE

L'INVASION

DU

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

EN AOUT 1914

142607
17/5/17

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1916

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Copyright by Perrin et Cie 1916

AVANT-PROPOS

—

Une partie de ce récit a paru dans la **Revue des Deux Mondes** (numéro du 1er novembre 1915)[1]. On a exprimé le désir de le voir compléter sur quelques points. C'est le motif de sa publication sous forme de brochure.

Il nous sera permis de saisir l'occasion qui nous est ainsi offerte de répondre, nous ne dirons pas au reproche d'avoir été trop sincère, mais à des observations visant l'op-

1. Au bas de la première page figurait la note suivante : « Le « comte Fr. van den Steen de Jehay, auteur de cet article, était « ministre de Belgique à Luxembourg au moment de l'entrée des « troupes allemandes dans le Grand-Duché. Sa présence y fut « *tolérée* pendant quelques jours après l'expulsion du représen- « tant de la France, M. A. Mollard. Le récit du comte Fr. de « Jehay est de ceux qui mettent les choses au point par la pré- « cision des détails et l'impartialité des appréciations. »

portunité de dire certaines vérités. Les Luxembourgeois ne se méprendront pas sur les sentiments de réelle sympathie que l'auteur de ces lignes nourrit à leur égard. Les amitiés qu'il a nouées au cours de son séjour dans le Grand-Duché sont des amitiés solides, — il l'espère, du moins, — de celles qui résistent aux divergences d'opinions et sont capables de survivre aux événements. Parmi ses amis grands-ducaux, il s'honorait, avant tout, de compter l'homme remarquable [1], qui, après avoir rendu à son pays des services si éminents, semble avoir succombé à la tâche au milieu des tragiques vicissitudes que son optimisme pacifique n'avait peut-être pas suffisamment prévues. Mais l'amitié véritable, loin d'exclure, impose parfois la franchise. Nous en voudra-t-on d'avoir cherché à mettre en évidence, dans le cas du Luxembourg, ce qui, dès

1. M. Eyschen, ministre d'Etat, président du gouvernement, décédé le 12 octobre 1915.

maintenant, apparaît comme la leçon de l'histoire, c'est-à-dire le danger de s'endormir dans une fausse sécurité et de ne considérer que les avantages immédiats ? Avons-nous tort d'exprimer le regret que nos sympathiques voisins n'aient pas été plus vigilants et qu'au moment où leur territoire a été violé leur amour de l'indépendance ne se soit manifesté qu'en protestations platoniques, n'ait pas été souligné d'un geste qui, affirmant une attitude plus nette, aurait évité toute interprétation fâcheuse ? N'est-ce pas enfin dire des paroles salutaires que d'attirer l'attention sur la manière dont l'emprise économique, résultant de l'incorporation dans l'union douanière germanique, préparait, dans un avenir plus ou moins éloigné, mais inévitable, l'annexion politique ?

Ne préjugeons pas les décisions des futures conférences diplomatiques et qu'on ne nous prête pas, à l'égard de la nation sœur, des vues intéressées. Aussi bien, aucun pays

ne souhaite plus sincèrement que la Belgique de voir réserver aux Luxembourgeois le sort qui peut les rendre le plus heureux. Mais les données du problème se dégagent de la dure expérience des choses présentes et nous avons cru que c'était faire œuvre utile que de les mettre en lumière.

L'INVASION

DU

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

I

Les faits

L'occupation du territoire luxembourgeois, qui marqua le début des hostilités dans la guerre actuelle et fut le premier acte par lequel l'Allemagne manifesta son mépris des traités, a donné lieu aux récits les plus fantaisistes. Entre la légende qui représente une jeune souveraine barrant elle-même l'entrée de sa capitale au flot de l'invasion et le reproche fait à la grande-duchesse Marie-Adé-

laïde d'avoir ouvert son palais à l'impérial et trop redouté visiteur, se placent beaucoup d'anecdotes qui tendent à donner une fausse idée de la mentalité du petit peuple pris à la gorge par l'étreinte teutonique. On ne trouvera peut-être pas inutile qu'un témoin oculaire fasse un exposé impartial des faits, sans autre souci que celui d'écarter ou de prévenir les jugements erronés pouvant résulter d'une connaissance imparfaite des circonstances.

Etait-ce ignorance du danger ou insouciance à l'égard de ce qui ne peut s'éviter, les Luxembourgeois ne se préoccupaient guère de l'orage qui, depuis une dizaine de jours, grondait à l'Orient, loin de leurs frontières.

Cependant M. Eyschen, ministre d'Etat, président du gouvernement, interrompant sa cure à Evian, rentrait à Luxembourg dans la nuit du 29 au 30 juillet. Lorsque les inquiétudes devinrent plus vives, ce fut bien vite de l'affolement. On vit des gens prévoyants envahir les épiceries, acheter à tout prix les denrées

de première nécessité, s'approvisionner comme à la veille d'un siège. En même temps, commença l'exode des étrangers.

Le 31 juillet, au matin, une nouvelle alarmante se propagea rapidement dans la ville : les ponts de la Moselle avaient été barricadés du côté de l'Allemagne. M. Eyschen prit la peine de venir me voir, ainsi que mes collègues de France et d'Italie [1]. Il voulait, disait-il, nous rassurer en nous apportant des renseignements exacts. Des informations recueillies par la gendarmerie, il résultait que, pendant la nuit, la route avait été effectivement barrée sur la rive allemande, à l'extrémité des ponts de Schengen, de Remich et de Wormeldange, mais seulement en vue de vérifier l'identité des personnes qui passaient en voiture ou en automobile. Les barrières avaient été enlevées dès le matin.

Ce qui, à ce moment, préoccupait le plus vivement les autorités luxembourgeoises et

1. L'Allemagne, la Belgique, la France et l'Italie étaient les seuls pays représentés par des diplomates à résidence fixe dans le Grand-Duché.

les dirigeants de la grande industrie était la perspective de devoir éteindre les hauts-fourneaux, faute de combustible. On disait, en effet, que les arrivages de coke de la Westphalie étaient arrêtés. Que ferait-on des milliers d'ouvriers qui se trouveraient sans travail? Le comte della Torre di Lavagna, ministre d'Italie, craignait de voir la situation devenir fort critique pour ses nationaux, particulièrement nombreux dans le canton d'Esch-sur-l'Alzette.

Dans le courant de la journée, on apprit que la Cour grand-ducale, qui devait, très prochainement, partir pour Hohenburg, avait provisoirement renoncé à son séjour en Bavière. A trois heures de l'après-midi, M. Eyschen me communiquait le télégramme qu'il venait de recevoir, et d'après lequel l'état de guerre était proclamé dans toute l'Allemagne, sauf la Bavière, en vertu de l'article 68 de la constitution de l'Empire. A cinq heures, la publication de cette nouvelle par les éditions spéciales des journaux pro-

voquait une véritable panique. Quantité de personnes se décidaient à quitter le Grand-Duché, craignant de voir les communications interrompues. Déjà on annonçait que les trains ne circulaient plus dans la direction de Trois-Vierges. Renseignemens pris, les seuls trains supprimés étaient ceux de Luxembourg-Thionville et de Trois-Vierges-Saint-Vith.

La journée du lendemain se passa dans la plus grande agitation. Les légations et consulats étaient assiégés de personnes qui venaient demander des passeports et des papiers d'identité, de miliciens rappelés sous les drapeaux, de volontaires désireux de s'enrôler. Les chefs d'industrie se résignaient à éteindre plusieurs hauts-fourneaux, et des trains spéciaux étaient organisés pour rapatrier les ouvriers italiens.

On sait que ce même jour, samedi 1er août, à sept heures et demie du soir, le comte de Pourtalès, ambassadeur d'Allemagne à Pétersbourg, remettait à M. Sazonoff la déclaration par laquelle son souverain, au nom de

l'Empire allemand, se considérait « comme en état de guerre avec la Russie ». Relatons ici un incident resté peu connu, bien qu'il ait été révélé à la Chambre des députés luxembourgeoise [1], et dont on saisira l'importance en tant qu'il prouve la préméditation, de la part de l'Allemagne, de violer la neutralité du Grand-Duché. Dans le courant de l'après-midi du 1er août, — c'était donc avant toute déclaration de guerre, — quelques soldats allemands, commandés par deux officiers, avaient passé la frontière, occupé la gare de Trois-Vierges et arraché les rails en territoire luxembourgeois, sur une longueur de 150 mètres. Le commandant du poste de gendarmerie et le bourgmestre de la localité étant accourus, on téléphona à Luxembourg. Le ministre d'Allemagne télégraphia à Berlin et bientôt arriva cette réponse : le fait signalé ne pouvait être que le résultat d'instructions mal comprises. N'est-il pas manifeste que l'erreur consistait en ce que l'ordre d'occuper une gare

1. Séance du 2 août 1914.

proche de la frontière avait été exécuté quelques heures trop tôt ?

Ce fut dans la nuit du 1er au 2 août, entre une et deux heures du matin, que les premiers corps de troupes franchirent la Moselle à Wasserbillig. A cinq heures du matin, un automobile, dans lequel se trouvaient des officiers coiffés du casque à pointe, était aperçu aux portes de Luxembourg, dans le faubourg de Clausen. A six heures, M. Henrion, conseiller du gouvernement, sonnait à la porte de la Légation du Roi, et, tout d'une haleine, m'apprenait que la neutralité du Luxembourg avait été violée, que la ville ne tarderait sans doute pas à être occupée, que tous les membres du gouvernement étaient réunis et siégeaient en permanence. Je courus au bureau télégraphique ; je pus expédier à Bruxelles un télégramme annonçant la fâcheuse nouvelle ; puis, j'allai à l'hôtel du gouvernement où je trouvai M. Eyschen et ses trois collègues ministériels, MM. Mongenast, de Waha et Braun, ainsi que M. Munchen, bourgmestre

de la ville de Luxembourg, consternés et occupés à rédiger une protestation qui devait être remise immédiatement au ministre d'Allemagne, M. von Buch, et une proclamation adressée à la population [1].

Vers les neuf heures du matin, un train blindé, comprenant neuf wagons et un truck chargé de rails, pénétrait dans la gare. Il en descendait une compagnie de soldats du génie. Au capitaine qui la commandait, le lieutenant Franck, de la gendarmerie luxembourgeoise, fut chargé de remettre une protestation. Ce capitaine déclara qu'il avait pour mission d'occuper la gare et les lignes de chemins de fer.

D'autres trains ne tardèrent pas à amener de nouvelles troupes. Il en arriva ensuite par toutes les routes de l'est et du nord. Bientôt ce ne furent pas seulement la gare, mais les ponts qui furent gardés. Des patrouilles sillonnèrent la route en tous sens; des sentinelles

1. Nous publions, comme annexe, le texte de la proclamation gouvernementale qui fut affichée sur les murs de la ville dans le courant de la journée du 2 août.

furent placées dans les bâtiments de la poste et du télégraphe. Le service télégraphique ne put continuer à fonctionner que sous le contrôle de l'autorité militaire occupante.

Tels sont les faits. Quelles furent les raisons invoquées pour les justifier ?

II

Les prétextes invoqués

Dans le cas du Luxembourg, comme dans celui de la Belgique, le mot d'ordre donné à Berlin fut que la neutralité du pays envahi avait déjà été violée ou *était sur le point d'être violée* par la France. « Les mesures « militaires sont devenues inévitables à notre « grand regret, dit le télégramme adressé « le 2 août par M. de Jagow à M. Eyschen, « par le fait que avons des nouvelles certaines « d'après lesquelles les troupes françaises sont « en marche sur Luxembourg... En présence « du péril imminent, nous n'avions mal- « heureusement plus le temps d'en aviser « préalablement le gouvernement luxembour- « geois. »

On remarquera l'ambiguïté de l'expression « sont en marche sur Luxembourg [1]. » Les troupes françaises ont-elles ou n'ont-elles pas franchi la frontière du Grand-Duché ? M. de Jagow s'abstient de le dire, comme si ce point, essentiel dans l'espèce, n'était qu'un détail sans importance. Le télégramme du chancelier que M. von Buch était chargé de communiquer au gouvernement luxembourgeois n'est pas plus explicite [2]. Mais les militaires, qui de la théorie passent à l'action, ne s'embarrassent pas de scrupules de véracité. Aux troupes qui pénètrent dans le Grand-Duché, pays qu'il ne faut pas traiter en ennemi, on fait croire que des tirailleurs français sont cachés dans les bois, que des patrouilles de cavalerie et d'automobiles ont déjà sillonné la contrée. A chaque tournant de la route, l'avant-garde s'attend à voir paraître l'adver-

1. Le texte allemand dit : «... dass wir zuverlässige Nachrichten haben, wonach französische Streitkrafte im Vormarsch auf Luxemburg sind.

2. Lecture de ce télégramme fut donnée par M. Eyschen à la Chambre des députés luxembourgeoise, dans la séance du 3 août 1914.

saire. Un officier appartenant à un des premiers détachements avoue à un ami luxembourgeois, qui m'a répété le propos, qu'il était persuadé, lorsqu'il reçut l'ordre, le matin, de se mettre en marche, d'être tué avant la fin de la journée.

Il y a plus : un document subsiste qui établit comment procédait le haut commandement allemand pour répandre les fausses nouvelles qui devaient légitimer certaines opérations militaires. Dans ses fourgons, le général commandant le VIIIe corps d'armée emportait quelques centaines d'exemplaires d'une proclamation, préalablement imprimée à Coblence, où il était dit que la France avait commencé, *sur le sol luxembourgeois*, les hostilités contre l'Allemagne. M. Eyschen a raconté à la Chambre des députés comment, s'étant rendu compte du fâcheux effet que produirait sur la population du pays un mensonge trop évident, le général Tülff von Tschepe und Weidenbach avait renoncé à distribuer ce factum. Mais il était trop tard.

Le chauffeur de son automobile en avait déjà remis quelques exemplaires à des curieux groupés devant l'hôtel de la légation d'Allemagne à Luxembourg[1].

Lorsque le mensonge vient d'en haut, les subalternes qui le recueillent et le répètent peuvent être de bonne foi. Nous avons déjà cité le cas de cet officier de l'avant-garde qui s'attendait, à tout instant, à voir paraître des uniformes français. Celui qui est à ce point suggestionné voit des ennemis partout. Fut-il victime d'une hallucination semblable, l'officier qui fit à M. Eyschen et au major van Dyck, commandant la gendarmerie du Grand-Duché, la réponse que nous allons rapporter? Nous avons dit que, le 2 août, de grand matin, des autos militaires allemands furent d'abord aperçus dans le faubourg de Clausen, situé au nord-est de Luxembourg. Prévoyant que les corps de troupes qu'on savait être en marche arriveraient bientôt aux portes de la ville, le président du gouvernement, M. Eyschen,

1. Voir annexe II.

donna l'ordre au major van Dyck de se poster au pont du Bock, où aboutit la route de Trèves. Le major avait pour mission de remettre une protestation au premier officier allemand qui se présenterait. Arrivé au célèbre viaduc, connu de tous les touristes qui ont visité Luxembourg, le major van Dyck fit placer sa voiture en travers de la route et attendit les événements. Bientôt débouche de la route de Trèves un automobile qui se met à gravir la pente du Bock. Mais voici qu'il s'arrête, puis, subitement, rebrousse chemin. C'est un train blindé qui, trois heures plus tard, amènera les premières troupes chargées d'occuper la capitale. L'officier qui commandait ce détachement fut prié de se présenter devant le chef du gouvernement, de faire connaître les ordres qu'il avait reçus. « Le major van Dyck « vous attendait au pont du Bock, lui dit « M. Eyschen. Pourquoi l'automobile qui se « dirigeait de ce côté n'a-t-il pas poursuivi sa « route? » — « On a tiré dessus, répondit l'of- « ficier allemand. » — « Je vous donne à cet

« égard un démenti formel, repartit le major « van Dyck, qui assistait à l'entretien. J'étais « là seul avec un de mes hommes et nous « n'avions pas d'armes [1]. »

1. Le major van Dyck, commandant la force armée du Grand-Duché, était aussi aide-de-camp de S. A. R. la Grande-Duchesse. Son automobile, confondu avec une des voitures de la Cour, donna lieu sans doute à la légende d'après laquelle la Grande-Duchesse elle-même avait barré l'entrée de sa capitale aux troupes envahissantes.

III

Départ forcé

La violation de la neutralité du Luxembourg créait une situation particulière au point de vue diplomatique. Le Grand-Duché n'étant en guerre avec personne, les représentants des nations belligérantes résidant à Luxembourg avaient le droit et le devoir de rester à leur poste, et leur protection devait être assurée par les soins du gouvernement auprès duquel ils étaient accrédités. Néanmoins, dès le 4 août, M. Mollard, ministre de France, fut invité, par l'entremise du gouvernement grand-ducal, « à quitter aussitôt que « possible le Luxembourg et à se rendre en « France ; autrement, — ajoutait la lettre de « M. von Buch à M. Eyschen, — les autorités

« militaires allemandes se trouveraient dans « la pénible obligation de placer M. Mollard « sous la surveillance d'une escorte militaire « et, en cas extrême, de procéder à son arres- « tation [1] ».

Je ne me faisais aucune illusion. Ce même jour, 4 août, l'Allemagne ayant déclaré la guerre à la Belgique et les premières troupes allemandes ayant pénétré en territoire belge et brûlé Visé [2], je m'attendais à être l'objet du même traitement que mon collègue de France. Cependant, quelques jours passèrent sans que je fusse inquiété. On semblait m'ignorer ou m'oublier. De mon côté, pour ne donner prétexte à aucune plainte, je me constituai prisonnier volontaire chez moi. Je ne sortis plus de la légation après m'être acquitté du message dont me chargeait le dernier télé-

1. *Livre Jaune français*, n° 139.

2. Au moment de l'expulsion de M. Mollard, ces faits n'étaient pas encore connus à Luxembourg. M. von Buch, ministre d'Allemagne, proposa même de confier la protection des intérêts français au ministre de Belgique (*Livre Jaune*, n° 139). Lorsque M. Eyschen me fit part de cette intention, je ne pus m'empêcher de lui dire : « Ce n'aurait pas été pour longtemps, s'il est vrai « que l'Allemagne songe à violer aussi la neutralité de la Belgique. »

gramme que je reçus de mon gouvernement, le 5 août, à deux heures de l'après-midi, télégramme qui me prescrivait de faire savoir au gouvernement grand-ducal que l'Allemagne avait violé la neutralité belge et que la Belgique résisterait par la force à cette agression. Le même soir, M. Eyschen vint me dire que le général von Fuchs, à qui il avait parlé de la situation du ministre de Belgique, avait répondu qu'il n'avait pas d'instructions en ce qui me concernait, et que lui-même serait remplacé le lendemain par un général de rang supérieur qui aurait peut-être reçu des ordres de Berlin. Toutefois, ni le lendemain, ni le surlendemain, aucune communication ne me fut faite. Je ne quittais pas ma demeure, mais continuais à recevoir les nombreux compatriotes qui recouraient aux bons offices de la légation.

Le samedi, 8 août, à trois heures de l'après-midi, M. Eyschen vint en personne me remettre la lettre par laquelle il me faisait connaître que l'autorité militaire allemande demandait

mon départ. Le ministre d'Etat se disait navré d'avoir à me faire une telle communication. Il ajoutait que les autorités militaires conseillaient le voyage par chemin de fer, parce que le voyage en automobile m'exposerait « à être « arrêté trop souvent pour des motifs de con- « trôle ». La lettre que M. Eyschen avait reçue du ministre d'Allemagne portait que le général commandant me priait « d'organiser » mon départ de telle façon que, dans les vingt-quatre heures, je pusse « entrer en relation personnelle à Coblence avec le général de Plœtz » au sujet de mon voyage ultérieur[1].

On comprendra que, dans les termes où elle était formulée, cette « invitation » me parut tenir trop peu compte des égards et immunités dont un représentant diplomatique peut se réclamer. Non seulement le temps qui m'était accordé pour mes préparatifs de départ était restreint, car je devais quitter Luxembourg le lendemain à cinq heures du matin, mais on me traçait un itinéraire qui me faisait passer

1. *1er Livre gris belge*, n° 66.

par l'Allemagne, sans me garantir que je n'y serais pas retenu. Aucune promesse ne m'était faite quant à l'inviolabilité de mes bagages et des papiers que je tenais à emporter.

Dans la réponse par laquelle j'accusais à M. Eyschen réception de sa communication, après avoir déclaré que je m'inclinais « devant « un désir qui n'était que l'expression de la « force», j'ajoutais : « La lettre de Votre Excel- « lence me dit que les autorités militaires « conseillent le voyage par chemin de fer plu- « tôt que par automobile. Je me conforme « à cette suggestion et suis prêt à quitter « Luxembourg demain, à l'heure qui me « sera indiquée, et à prendre par train la « direction de Coblence, à la condition tou- « tefois que, de cette ville, je sois autorisé « à regagner immédiatement la Belgique par « telle voie qui semblera possible et que les « immunités diplomatiques me soient garan- « ties tant que je me trouverai sur le terri- « toire de l'Empire [1]. »

1. 2e *Livre gris*, no 41.

Ayant revu M. von Buch, M. Eyschen revint me dire que l'officier supérieur commandant actuellement à Luxembourg ne pouvait prendre d'engagement que pour le trajet de Luxembourg à Coblence et que, dans cette dernière ville, il appartiendrait au général von Ploetz de me renseigner sur ce que j'avais à faire. Une telle réponse me paraissant trop vague pour m'en contenter, je déclarai que je resterais à mon poste, quoi qu'il advînt, aussi longtemps qu'on ne pourrait m'en donner de plus satisfaisante. Des instructions furent alors demandées à Berlin. Le lendemain, dans la matinée, M. Eyschen m'apportait en personne un laissez-passer conforme aux desiderata que j'avais exprimés et signé par le ministre d'Allemagne et le général commandant le VIIIe corps d'armée. Il me faut ajouter qu'un wagon-salon était mis à ma disposition. C'est dans ces conditions que je quittai Luxembourg le dimanche 9 août, à midi. Après une notification un peu brutale, la mesure d'expulsion dont j'étais l'objet fut

exécutée avec courtoisie. Un train spécial me ramena jusque Cranenburg, dernière station du réseau allemand sur la ligne de Clèves-Nimègue.

IV

La violation des traités et l'attitude du Luxembourg

On s'est demandé si le Grand-Duché de Luxembourg avait entièrement satisfait à ses obligations internationales. Ce fut le premier souci du gouvernement grand-ducal de se mettre, à cet égard, à l'abri de tout reproche. Y a-t-il réussi ? Notre intention étant d'exposer les faits et non de déterminer les responsabilités, nous ne ferons que poser les termes du problème et signaler les éléments d'une solution impartiale.

Chacun sait que la neutralité imposée au grand-duché de Luxembourg par le traité de Londres du 11 mai 1867 est une neutralité *désarmée*. La forteresse de Luxembourg est démantelée ; la force armée ne peut être

qu'une force de police employée « au maintien du bon ordre ». Elle se compose d'une compagnie de gendarmes et d'une compagnie de volontaires, comprenant au total 300 hommes.

Mais il y a d'autres moyens de s'opposer à une invasion que la résistance à main armée. Les défenses qu'on pourrait appeler passives ne sont pas interdites à un petit pays placé, par sa situation géographique, dans une position particulièrement menacée. La capitale du Luxembourg, bâtie sur un promontoire rocheux, se relie aux plateaux voisins par des viaducs d'une hardiesse souvent admirée et dont les piles recèlent des chambres à explosifs. Les ponts sur la Moselle, certains tunnels auraient pu être détruits pour ralentir tout au moins la marche d'une armée envahissante. Faut-il reprocher au gouvernement grand-ducal de n'avoir pas eu recours à ces moyens de défense, d'une efficacité restreinte, lorsqu'il n'y a point de force armée pour y collaborer, mais qui eussent prouvé, tout au moins, que le pays s'attachait désespérément

à son indépendance ? En droit strict, le reproche serait justifié. En fait, l'invasion fut si soudaine qu'à accepter ce que nous croyons être l'interprétation luxembourgeoise le temps matériel aurait fait défaut pour prendre une décision quelconque. C'est une question que peuvent aider à résoudre non seulement les dates, mais les heures mentionnées dans notre récit. On comprendra qu'elle puisse prêter à controverse, étant donné qu'il suffit de quelques instants pour allumer la mèche d'une mine.

En passant, ne manquons pas de signaler la mise en pratique d'une des thèses favorites de l'Allemagne, thèse suivant laquelle un mauvais coup serait excusable, dès qu'il y a nécessité d'agir avec promptitude. « Nous avons « dû prendre des mesures pour la protection « de notre armée et la sûreté des voies fer- « rées, » dit M. de Jagow dans son télégramme du 2 août 1914 au président du gouvernement du Luxembourg... « En présence du péril « imminent, nous n'avions malheureusement

« plus le temps d'en aviser préalablement le « gouvernement luxembourgeois. »

Peut-être la crainte d'attirer de terribles maux sur leur pays fit-elle que les membres du gouvernement grand-ducal préférèrent « avoir été surpris » que d'avoir eu à répondre à une sommation préalable. Et lorsque l'invasion fut un fait accompli, aucune voix, à notre connaissance, ne s'éleva, dans le grand-duché, contre l'attitude résignée qui avait été adoptée. L'idée seule des conséquences désastreuses qu'aurait entraînées la moindre résistance semble avoir été à ce point terrorisante qu'elle écarta toute autre considération. « Que « pouvions-nous faire? A quoi bon d'inutiles « sacrifices? » telles sont les phrases que nous entendîmes souvent répéter [1].

En laissant à qui de droit le soin de pronon-

1. « Résister les armes à la main eût été, de la part du Lu- « xembourg, non pas de l'héroïsme, mais de la folie », écrit M. Gaspard Wampach, *le Dossier de la Guerre*, t. II, p. 409. Paris, Fischbacher, 1915. Soit intentionnellement, soit par oubli, M. G. Wampach ne parle pas des moyens de défense autres que la résistance à main armée, auxquels le Luxembourg eût pu recourir.

cer un jugement définitif, il sera permis à un Belge, qui éprouve une légitime fierté de la manière dont son propre pays s'est comporté, de poser tout au moins cette question : les partisans d'une prudente abstention ont-ils apprécié toute la valeur du service qu'un petit peuple matériellement impuissant, mais grandi par une noble audace, aurait pu rendre à la cause de la justice? Gardons-nous toutefois de conclusions exagérées : si l'effet moral d'une tentative de résistance eût été considérable, il est clair que, dans le cas du Luxembourg, pays privé par les traités de forteresses et d'armée, le résultat stratégique d'une telle tentative eût été minime.

***

N'y a-t-il pas lieu à critique dans le fait d'avoir été trop optimiste, trop confiant? L'éminent homme d'Etat qui, depuis plus de trente ans, préside aux destinées du Luxembourg ne m'en voudra pas, je pense, d'ex-

primer l'opinion que, de ce côté, sa prévoyance a été en défaut [1]. Cet optimisme, d'ailleurs, ne s'appuyait-il pas sur des arguments solides en apparence ? Lorsque je signalais à M. Eyschen le réseau de lignes stratégiques qui encerclait le Luxembourg, lorsque je lui parlais du danger qu'il y avait à laisser entre les mains d'une administration allemande les principales lignes de chemins de fer du Grand-Duché, le ministre d'Etat me répondait : « Nous avons pris nos « précautions. Lisez l'article 2 de la convention du 11 novembre 1902 entre le Grand-« Duché de Luxembourg et l'Empire allemand, renouvelant et prorogeant le contrat « d'exploitation des chemins de fer Guillaume-« Luxembourg. »

1. Ces pages étaient déjà livrées à l'impression lorsque nous est parvenue l'attristante nouvelle de la mort du Président du gouvernement luxembourgeois. Sa mémoire ne souffrira pas de l'appréciation que nous émettons ici, puisque, avant tout, elle met en évidence la loyauté de l'homme politique qui ne pouvait concevoir qu'on manquât à la parole donnée, à un engagement solennel et écrit. Avec l'unanimité de ses concitoyens, rendons hommage à celui qui, jusqu'à la veille de sa mort, travailla pour le bien de son pays et laissera à tous ceux qui furent en rapports avec lui le souvenir d'un noble cœur et d'une belle intelligence.

Cet article mérite, en effet, de fixer l'attention. En voici la teneur : « Le gouvernement « impérial s'engage à ne jamais se servir des « chemins de fer luxembourgeois, exploités « par la direction générale impériale des « chemins de fer d'Alsace-Lorraine, pour le « transport de troupes, d'armes, de matériel « de guerre et de munitions, et *à ne pas en « user pendant une guerre dans laquelle « l'Allemagne serait impliquée*, pour l'ap- « provisionnement des troupes, d'une façon « incompatible avec la neutralité du Grand- « Duché, et, en général, à ne causer ou tolé- « rer, à l'occasion de l'exploitation de ces « lignes, aucun acte qui ne fût en parfait « accord avec les devoirs incombant au Grand- « Duché comme État neutre... »

Qu'on rapproche ce texte de l'ordre remis au capitaine qui, le 2 août 1914, amena à Luxembourg le premier train militaire blindé. Interrogé au sujet de ses instructions, cet officier répond qu'il a pour mission d'occuper la gare et les *lignes de chemin de fer*.

Dans son télégramme du même jour, M. de Bethmann-Hollweg déclare : « Nous avons « dû prendre des mesures *pour la sécurité* « *des chemins de fer du Grand-Duché* « *exploités par nous...* » Il ajoute, il est vrai : « en prévision d'une attaque des Fran- « çais [1]. »

En ce qui concerne l'invasion de la Belgique, des juristes d'outre-Rhin ont essayé de prouver qu'en l'espace de trois quarts de siècle la situation internationale s'était modifiée si profondément qu'il fallait considérer les traités de 1831 et 1839, garantissant la neutralité belge, comme surannés. A quels subtils arguments faudrait-il recourir pour appliquer la même thèse à une convention signée moins de douze ans avant sa violation? Et quelle durée pourra-t-on assigner

1. « Unsere militärischen Massnahmen in Luxemburg bedeu- « ten keine feindselige Handlung gegen Luxemburg, sondern « lediglig Massnahmen zur Sicherung der in unserm Betrieb « befindlichen dortigen Eisenbahnen gegen Uberfall der Franzo- « sen. » Télégramme du chancelier à M. Eyschen communiqué à la Chambre des députés luxembourgeoise, séance du 3 août 1914.

dorénavant aux engagements au bas desquels l'Allemagne mettra sa signature [1] ?

***

Faisant une distinction qui se heurte à la fiction constitutionnelle de l'irresponsabilité de la Couronne, on a dit que l'attitude de la cour grand-ducale, plus que celle du gouvernement luxembourgeois, avait donné lieu à soupçons et à critiques. Nous touchons ici un sujet délicat qu'il convient de traiter avec réserve. Chacun comprendra que nous nous bornions à préciser certaines situations qui peuvent être considérées comme appartenant déjà à l'histoire.

1. Dans les protestations qu'il a formulées à Berlin contre la violation de la neutralité luxembourgeoise, le gouvernement grand-ducal n'aura pas manqué, sans doute, de signaler la double atteinte au respect des conventions internationales que cette violation impliquait. M. Eyschen dut être particulièrement déçu par la méconnaissance d'un engagement dont il avait été le négociateur et qui lui semblait une si sérieuse garantie. Son discours à la Chambre des députés du 3 août 1914 ne mentionne cependant pas spécialement le traité de 1902. L'étonnante désinvolture avec laquelle l'Allemagne considéra que ce traité, comme beaucoup d'autres, n'avait que la valeur d'un « chiffon de papier » a fait l'objet d'un excellent article publié par le *Journal de Genève*, dans son numéro du 30 novembre 1914.

Ce serait une erreur de croire que la maison de Nassau n'a eu que des sympathies pour le régime que représente l'hégémonie prussienne au sein de l'Empire allemand. Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait supposer que cinquante ans ont suffi à dissiper les regrets et les rancunes que firent naître les dépouillements effectués au lendemain de Sadowa. Une anecdote, qui nous a été rapportée de bonne source, fera comprendre combien les sentiments intimes des princes sont parfois en contradiction avec les apparences qu'imposent les devoirs officiels. On connaît le refrain de l'air national luxembourgeois, DER FEIERWÔN :

Mîr welle bleiwe wat mîr sin.

ce qui signifie :

« *Nous voulons rester ce que nous sommes.* »

A un moment où l'indépendance luxembourgeoise se trouvait particulièrement menacée [1], le sentiment populaire, au lieu de

1. Ce fut en 1866 ou 1867, suivant M. G. WAMPACH, *le Luxembourg neutre*, Paris, 1900, p. 113.

bisser ce refrain, y introduisit comme variante un second vers :

Mîr welle jo keng Preise gin.

dont le sens est :

« *Nous ne voulons pas devenir Prussiens.* »

Or, lorsqu'en 1890 le grand-duc Adolphe succéda au roi des Pays-Bas Guillaume III, par suite de l'extinction, quant aux mâles, de la ligne cadette de la maison de Nassau, les Luxembourgeois ne laissèrent pas de se montrer quelque peu méfiants à l'égard du prince *allemand* qui allait les gouverner. Les plus frondeurs eurent l'audace de donner libre cours à ces sentiments le jour où le nouveau grand-duc fit son entrée dans la capitale. Autour de la voiture dans laquelle se trouvait le souverain, on chantait avec enthousiasme le refrain national avec la variante : *Mîr welle jo keng Preise gin.* Le grand-duc ne pouvait ouvertement approuver cette manifestation bruyante, mais des témoins m'ont assuré que sa satisfaction intime était visible. On en devine le motif :

jamais le prince n'avait pardonné à la Prusse de l'avoir dépouillé de son beau duché de Nassau.

La jeune souveraine qui porte actuellement la couronne grand-ducale de Luxembourg, née le 14 juin 1894, compte à peine vingt et un ans. Avant d'avoir atteint sa majorité, fixée par la Constitution à dix-huit ans, elle régna cinq mois sous la régence de sa mère, la grande-duchesse Marie-Anne, régence commencée sous le précédent règne pendant la longue maladie du grand-duc Guillaume. Naturellement réservée, d'un caractère réfléchi et prudent qui pourrait faire croire à de la timidité si, dans certaines circonstances, on ne voyait cette réserve faire place à beaucoup de fermeté, la grande-duchesse Marie-Adélaïde n'a guère manifesté, jusqu'à ce jour, des idées personnelles. Confiante dans le talent et la sagesse d'un ministre qui a prouvé son dévouement à la dynastie et au pays, elle semble disposée à laisser le plus longtemps possible le gouvernail du pouvoir exécutif entre

les mains de l'homme d'Etat expérimenté que tous les partis respectent.

On a reproché à la grande-duchesse d'avoir une cour composée en majeure partie de dignitaires allemands. On a parlé d'influences occultes, d'ingérence dans la politique intérieure ; l'entourage de la souveraine a été qualifié de « camarilla ». Les critiques qui se sont fait jour, à ce sujet, dans la presse et même à la Chambre, ont pu paraître déplacées, tout au moins dans les termes où elles se formulaient. Ce qu'il en faut retenir, c'est avant tout le sentiment d'indépendance qu'elles trahissaient, la manifestation de l'opinion publique affirmant le désir du peuple luxembourgeois d'être affranchi de toute direction germanique. Les apparences sont parfois plus fâcheuses que la réalité. S'il a semblé que la Cour grand-ducale prenait trop souvent langue à Berlin, on peut supposer que cette déférence était due plutôt à la crainte qu'à la sympathie et nous admettrions volontiers qu'elle était plus affectée que sincère. Il n'est, en tout cas,

pas douteux que la grande-duchesse Marie-Adélaïde a ressenti vivement la manière dont ses droits souverains et l'indépendance du pays ont été méconnus et que ce fut, pour la jeune princesse, une cruelle désillusion de se voir traitée si brutalement par l'omnipotent voisin pour lequel son gouvernement et elle-même avaient eu tant d'égards.

V

L'accession au Zollverein

Un des plus sérieux reproches qui aient été faits aux Luxembourgeois désireux de maintenir leur nationalité est de n'avoir pas suffisamment défendu leur indépendance économique. Non seulement tout a été mis en œuvre pour faciliter l'établissement dans le pays de puissantes firmes allemandes, telles que la *Gelsenkirchener-Bergwerks-Aktien-Gesellschaft*, mais la plupart des firmes luxembourgeoises font aujourd'hui partie de syndicats allemands ou ont confié la direction de leurs entreprises à une majorité d'administrateurs allemands. Un notable luxembourgeois, auquel je signalais, un jour, le danger de cette manière d'agir, me répondit : « Les affaires sont

les affaires. » Etait-ce cynisme, était-ce indifférence, était-ce découragement? Les gens positifs répondront : « Qu'importe ! On ne « change pas le cours des lois économiques. » Il semble bien, en effet, qu'elle était inévitable, cette conséquence de l'incorporation du Luxembourg dans le *Zollverein*. Mais le Zollverein est une barrière artificielle, un endiguement qui a créé des courants également artificiels.

L'industrie luxembourgeoise n'eût-elle pu se développer en dehors de cette barrière? Il est intéressant de relire, à cet égard, les discussions et les mémoires qui ont précédé le premier traité d'union douanière du Luxembourg avec la Confédération germanique. D'excellents esprits, à cette époque, étaient d'avis que, malgré la séparation politique imposée, quelques années auparavant, aux deux nations dont les destinées avaient été si longtemps communes, l'intérêt du Grand-Duché était de se rattacher à la Belgique tout au moins au point de vue économique.

Pour se convaincre non seulement des hésitations, mais des répugnances que suscita chez les Luxembourgeois la proposition de s'affilier au *Zollverein*, il suffit de relire une note diplomatique du 29 octobre 1841. Un premier traité d'accession avait été signé le 8 août précédent. Ce traité ne fut jamais ratifié, si vif avait été le mécontentement qu'il provoqua dans le pays. La note à laquelle nous faisons allusion [1] contient ces passages caractéristiques : « Le Mémoire (présenté le « 23 octobre 1841, par M. le Comte de Lottum, « envoyé extraordinaire et ministre plénipo- « tentiaire de Sa Majesté le Roi de Prusse, « au Conseiller intime pour les affaires du « Grand-Duché de Luxembourg) part... d'un « point de vue erroné, savoir qu'un parti « dans le Grand-Duché ne veut point l'ac- « cession à l'union, tandis qu'au contraire

1. Publiée dans le *Recueil des Traités* de G.-H. Martens N. R. G., t. II (1844), p. 272. Ce document est intitulé : *Note du Gouvernement du royaume des Pays-Bas sur le refus de ratifier l'accession du Grand-Duché de Luxembourg à l'Union des douanes allemandes, communiquée le 29 octobre 1841 au corps diplomatique à la Haye et adressée aux différents gouvernements des Etats de la dite Union.*

« *un parti seulement la voulait,* et qu'*en* « *revanche la grande majorité du pays* « *s'y opposait.* C'est là la conviction intime « que Sa Majesté a acquise pendant son « voyage et le séjour qu'Elle a fait dans « le pays. Cette conviction a encore été « corroborée par le nombre et la valeur des « adresses de remerciements pour la non- « ratification que Sa Majesté le Roi reçoit « chaque jour encore du Grand-Duché. En « conséquence, Sa Majesté le Roi déclare de « nouveau qu'il ne saurait ratifier le traité du « 8 août... » La note se terminait par cette phrase : « La chambre de commerce récem- « ment créée à Luxembourg vient d'adresser « à Sa Majesté le Roi Grand-Duc ses remer- « ciements pour la non-ratification dans une « adresse signée *par les deux tiers de ses* « *membres.* »

Il s'en faut donc de beaucoup que la proposition de réunir le Luxembourg à l'Union douanière germanique fut accueillie avec enthousiasme par les intéressés et que cette

accession parut être d'un avantage évident pour le commerce et l'industrie du Grand-Duché. L'histoire a révélé que les résistances du roi grand-duc cédèrent à une véritable intimidation.

Ce n'est pas à la légère que nous formulons cette assertion ; on peut aujourd'hui en fournir des preuves incontestables et peut-être n'est-il pas inutile de faire cette démonstration [1].

Avant la remise de la note dont nous venons de citer quelques extraits, le roi des Pays-Bas, Guillaume II, dans une lettre particulière à son cousin, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, avec lequel il était intime depuis l'enfance, avait exposé l'embarras dans lequel

1. Les textes sur lesquels nous nous appuyons sont, entr'autres, les documents qu'a fait connaître, en 1912, un auteur luxembourgeois, M. A. Widung, admis à consulter à Luxembourg les archives du gouvernement et à Berlin les archives secrètes de l'Etat prussien. L'ouvrage où ces documents sont analysés et en partie reproduits est intitulé : *Der Anschluss des Grossherzogtums Luxemburg an das Zollsystem Preussens und der übrigen Staaten des Zollvereins. Ein Beitrag zur Wirtschafftsgeschichte des Grossherzogtums Luxemburg;* in-8°. Luxemburg, 1912. L. Schamburger's Hofbuchhandlung, G Soupert, Nachfolger.

il se trouvait par suite de l'opposition que le traité soulevait dans le Grand-Duché. Frédéric-Guillaume, après n'avoir consulté qu'un seul de ses ministres, avait répondu qu'il ne se sentirait nullement offensé si le traité n'était pas ratifié [1]. Mais, peu de jours après, le comte de Lottum, ministre de Prusse à La Haye, était chargé de faire savoir confidentiellement au ministre des Affaires étrangères, M. Verstolk van Soelen, que « la lettre tout à « fait privée du Roi de Prusse ne pouvait avoir « pour effet de délier le Roi des Pays-Bas de « l'obligation de ratifier le traité d'accession « du Luxembourg au *Zollverein*, bien plus « qu'il fallait insister pour que cette ratifica- « tion eût lieu sans aucune modification [2] ».

Sur ces entrefaites, le Roi Grand-Duc avait institué une « Commission extraordinaire » afin d'être renseigné d'une manière plus précise sur les vœux de ses sujets luxembourgeois. L'avis de cette commission, formulé

1. Lettre de Frédéric-Guillaume IV à Guillaume II, du 28 août 1841. A. Widung, *op. cit.*, p. 100.
2. A. Widung, *op cit.*, p. 105.

le 10 septembre 1841 et qui eut pour conséquence la note diplomatique du 29 octobre, était nettement négatif. Après avoir exposé les arguments économiques qui justifiaient leur opinion, les commissaires, envisageant la situation du point de vue politique, signalaient comme un danger pour l'indépendance du pays la subordination administrative qui résulterait de l'union projetée. On ne peut s'empêcher d'être frappé de la force et de la justesse de l'observation que voici : « Le Roi « se dépouillera d'une partie de son pouvoir « souverain... Tous les membres, tous les « organes du corps social souffriront, par « réaction, d'un tel état de choses. Les senti- « ments, les usages, les mœurs du peuple en « seront affectés, sa nationalité et sa souve- « raineté ne seront plus qu'une apparence[1]... »

Mais si, d'instinct, le peuple luxembour-

1. « Alle Glieder und Organe des sozialen Körpers », dit le texte allemand, « werden durch eine solche Lage in Mitleidens- « schaft gezogen werden. Die Gefühle, die Gebräuche und die « Sitten des Volkes werden erschüttert, seine Nationalität und « die souveräne Gewalt werden ihn nur mehr als Fantome er- « scheinen ». A. Widung, *op. cit.*, p. 104,

geois se rebiffait, la Prusse se montrait maintenant plus tenace. On commença par faire échouer les négociations qui tendaient à la conclusion d'un traité de commerce avec la Belgique, en faisant intervenir à cette fin les cabinets de Londres et de Vienne [1]. Puis on se plaça ouvertement sur le terrain des intérêts allemands. La Prusse n'escomptait aucun avantage matériel de l'accession du Luxembourg au *Zollverein*. Mais cette accession était « une nécessité politique ». Il s'agissait d'unir « d'une manière solide et durable le « Luxembourg à l'Allemagne », de soustraire « un des boulevards de l'Allemagne aux « influences étrangères [2] ».

Le roi Guillaume II opposa une noble résistance. « Les grandes Puissances veulent m'en

1. A. Widung, *ibid.*, p. 113.

2. « Allein der Anschluss erschien als eine politische Notwen- « digkeit; es kam darauf an. Luxemburg auf eine solide, nach- « haltige Weise mit Deutschland zu vereinigen, oder dieses « Land, worin eines der Bollwerke Deutschlands, ein Bollwerk « dem Schutze Prussens anvertraut, belegen ist, fremden Ein- « flusse gänzlich preis zu geben. » — Circulaire aux gouvernements confédérés communiquée par le ministre de Prusse au conseiller référendaire intime Stifft. A. Widung, *op. cit.*, p. 123.

imposer », confia-t-il au ministre de Russie, le baron de Maltitz. « Elles se croient auto-« risées à le faire parce que je n'ai pas « 300.000 hommes sous les armes. Mais elles « se trompent ; je reste ce que je suis, un « prince indépendant.... La Prusse, qui a « réussi à soumettre à son joug les autres « Etats de l'Union, veut étendre maintenant « sa suprématie sur le Luxembourg. Mais je « déjouerai ce dessein. Je sais que la Prusse « aspire à la possession du Grand-Duché, « mais je sais aussi que ce sera toujours en « vain [1]. »

Ne reculant pas devant l'intrigue, le ministre de Prusse alla jusqu'à nouer des relations avec quelques membres influents des États généraux, tâchant de leur inspirer la crainte de voir l'attitude de leur Souverain entraîner des complications pour la Hollande. Ces tentatives eurent un certain succès : dans l'adresse en réponse au discours du trône, la Chambre

1. Cité par le comte Lottum, dans une lettre du 9 nombre 1841 à M. Maltzan. A. Widung, *op. cit.*, p. 130.

exprima le vœu que les difficultés dans lesquelles le Luxembourg pouvait se trouver impliqué n'aient aucune influence sur les intérêts et les relations internationales des Pays-Bas. L'adresse mentionnait même la proposition faite par une minorité qui avait exprimé le souhait de voir séparer complètement les couronnes de Hollande et de Luxembourg, cette dernière devant être attribuée à un prince de la famille royale [1].

Les négociations se prolongèrent. Racontons brièvement comment, en mélangeant la courtoisie et la manière forte, la Prusse arriva à ses fins.

Le roi Frédéric-Guillaume IV avait accepté l'invitation de la Cour d'Angleterre d'être parrain du jeune Prince de Galles, né le 9 novembre 1841, et voulait assister personnellement au baptême. Il s'agissait de décider si le voyage se ferait par la Belgique ou par les Pays-Bas. L'occasion parut opportune pour faire connaître au monde entier que les Cours

1. A. Widung, *op. cit.*, p. 129.

prussienne et orangiste étaient en froid. Ayant eu connaissance de ces intentions, le ministère hollandais s'alarma. Il craignit une répercussion fâcheuse de ces incidents sur les relations que la Hollande entretenait avec les États du *Zollverein* et fit d'instantes représentations au Roi afin que la politique qu'il suivait comme Grand-Duc de Luxembourg ne fît pas de tort aux Pays-Bas, lesquels n'avaient aucun intérêt dans la question.

La Prusse accentua sa pression : le 12 janvier 1842, Frédéric-Guillaume IV écrivait à Guillaume II : « Si tu te tournes du côté alle-
« mand, sans doute tes ennemis t'accuseront
« d'inconstance ; mais si tu prends l'autre
« parti, le mauvais, tu auras toute l'Allema-
« gne contre toi et cela signifie quelque chose,
« mon cher Guillaume, depuis 1840 [1]. »

Quelques jours plus tard, dans une note

1. « Rettest du dich daraus nach der deutschen Seite hin, so « werden deine Feinde über Unbeständigkeit schreien ; wendest « du dich nach der anderen, der schlechten Seite, so wirst du « ganz Deutschland gegen dich haben. Und das will etwas « sagen, teurer Wilhelm, seit dem Jahre 1840. » — A. Widung, *op. cit.*, p. 142.

dictée, à son passage par Aix-la-Chapelle, au comte de Lottum et remise par ce dernier au ministre des Affaires étrangères néerlandais, M. van Kattendyk, Frédéric-Guillaume s'exprimait comme suit : « Si la tension entre nos « Cabinets persiste, — tension au sujet de « laquelle je me réserve de prendre ultérieu- « rement toute autre résolution —, je ne pas- « serai pas par La Haye... Mais, si le roi de « Hollande se décide à ratifier purement et « simplement le traité du 8 août, je déclare « que je ferai tout mon possible pour que les « sujets luxembourgeois ne soient pas lésés « par l'abrogation éventuelle de la loi belge « du 6 juin 1839 [1] et je prolongerai mon « voyage, j'irai même à La Haye afin de « remercier le Roi des Pays-Bas en mon nom, « au nom des États du *Zollverein*, au nom de « tous les gouvernements qui appartiennent « à l'Allemagne [2]. »

1. Loi qui accordait un traitement de faveur aux produits luxembourgeois à leur entrée en Belgique.

2. Notre traduction est un peu libre dans un but de brièveté et de clarté. Voici le texte allemand : « Bleibt die Spannung

Il fallut céder. Le ministre des Finances, M. de Rochussen, et le baron van Heekeren, précédemment ministre des Pays-Bas à Saint-Pétersbourg, furent envoyés à Londres afin de prier le roi de Prusse, au nom de son cousin le roi des Pays-Bas, de vouloir bien, à son retour d'Angleterre, passer par la Haye. Ce fut pendant le séjour même de Frédéric-Guillaume IV dans la capitale néerlandaise que le nouveau traité fut signé, le 8 février 1842, à deux heures du matin. « Les dernières négociations », dit une lettre, datée du même jour, de M. Michaëlis au baron von Werther, ministre des Affaires étrangères de Prusse, « furent menées « par le baron van Heekeren. Le baron de

« zwischen unsern Kabinetten bestehen, hinsichtlich welcher « ich mir einen jeden fernerweiten Entschluss vorbehalte, so « werde ich meine Reise über den Haag nicht nehmen... Äus- « sern Sie sich dahin im Haag, dass, wenn der König der Nie- « derlande die einfache Ratifikation des Traktats vom 8. August « eintreten lassen will, während ich erkläre, dass ich die Ab- « sicht habe alles zu tun, um bei einem etwaigen Aufheben des « belgischen Gesetzes vom 6. juin 1839 die luxemburger Unter- « tanen rüsksichtlich der ihnen erwachsenden Nachteile zufrie- « den zu stellen, so würde ich meine Reise verlängern und eigens « nach dem Haag kommen, um dem König der Niederlande zu « danken in Meinem Namen, im Namen der Zollvereinsstaaten, « ja im Namen der zu Deutschland gehörigen Regierungen. » — A. Widung, *op. cit.*, p. 143.

« Blochausen, plénipotentiaire luxembour-
« geois, resté en quelque sorte passif et ne
« dissimulant pas sa mauvaise volonté, ne
« signa qu'en poussant de profonds soupirs et
« les yeux levés vers le ciel [1] ».

Le traité du 8 février 1842, conclu soi-disant à titre d'essai, n'avait qu'une durée de quatre ans. Il fut renouvelé successivement en 1847, 1853, 1865, 1872, et, la dernière fois, le 11 novembre 1902, pour une période qui, de même que celle de la cession de l'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, ne devait expirer qu'en 1959.

1. A. Widung, *op. cit.*, p. 150, note 1.

VI

Épilogue

Depuis plus de trois quarts de siècle, le Grand-Duché de Luxembourg est englobé dans la constellation germanique. Désire-t-il y rester ? Est-il opportun qu'il y demeure ? D'autres que nous répondront à ces questions.

Nous n'avons voulu, dans les pages qui précèdent, qu'établir la réalité des faits. Ceux-ci démontrent, d'une part, que ce n'est pas une loi d'attraction naturelle qui a rapproché le Luxembourg de l'Allemagne ; d'autre part, que trop souvent, en 1842 comme en 1914, ce fut en abusant de sa force que l'Allemagne est intervenue dans les destinées du Luxembourg.

C'est sous l'empire de la contrainte qu'en

1839 le Luxembourg dut renoncer à vivre sous le drapeau tricolore de la Belgique ; c'est sous l'empire de la contrainte que, deux ans plus tard, furent rompus les pourparlers par lesquels les deux pays s'efforçaient, du moins, de rester en étroites relations économiques.

Avouons-le sans détour, après avoir déclaré une fois de plus que nous ne parlons que du passé, sans préjuger l'avenir : nous sommes de ceux qui estiment que ce fut une erreur de la diplomatie européenne, de séparer, contre son gré, le Luxembourg de la Belgique. On peut dire qu'en 1839 tous les Luxembourgeois désiraient rester Belges. La phrase célèbre de Gendebien refusant de voter le traité des XXIV articles : « Non ! 380.000 fois non, « pour les 380.000 Belges que vous sacrifiez « à la peur ! », n'était que l'expression de ce sentiment unanime.

Lorsqu'on reprend l'histoire de ces événements, on ne peut se défendre d'une surprise attristée en voyant à quel point les désirs

des principaux intéressés ont été méconnus. L'Europe entière s'opposa alors à ce qu'on aurait pu qualifier de « mariage d'inclination ». De nos jours encore, le souvenir de l'union avec les provinces belges, des vicissitudes d'épreuves et de prospérité partagées sous les mêmes régimes est resté vivace dans le Grand-Duché. On a pu s'en rendre compte par les acclamations qui accueillirent le roi Albert et la reine Elisabeth lors de la visite que firent nos Souverains à la grande-duchesse Marie-Adélaïde, du 27 au 29 avril 1914[1].

Qu'on ne se méprenne pas cependant sur notre pensée. Nous n'avons aucunement l'intention de dire que les Luxembourgeois n'ont pas été heureux sous les princes de la maison de Nassau qui les ont gouvernés depuis trois quarts de siècle. Nous croyons, au contraire, que rarement un petit peuple eut autant à se louer de son sort. Il n'en est pas moins vrai

1. M. Pierre Nothomb a très bien fait ressortir la puissance de ces liens historiques dans un article publié par *le Correspondant* (numéro du 25 juin 1915) et paru ensuite en brochure sous le titre : *Histoire belge du Grand-Duché de Luxembourg* (in-8°, Paris, 1915. Libr. acad. Perrin et Cie).

qu'au point de vue des traditions historiques aussi bien qu'au point de vue des intérêts économiques, le Luxembourg et la Belgique auraient dû rester unis et que tel est encore le sentiment populaire dans le Grand-Duché [1].

Nul ne contestera le merveilleux essor qu'a pris l'industrie luxembourgeoise en ces dernières années. Mais rien ne prouve que cette industrie n'eût pas également prospéré en dehors du *Zollverein* [2]. Et, si l'Empire allemand a offert un vaste marché aux produits luxembourgeois, si, en plus, la part du Grand-Duché dans les recettes douanières communes lui a procuré un moyen facile d'équilibrer son budget, ces avantages ne laissent pas d'être diminués par quelques *drawbacks*, parmi lesquels il nous suffira de citer la cherté générale

1. Que de fois des Luxembourgeois, au moment de s'expatrier pour chercher fortune, sont venus me dire : « Ah ! que « ne sommes-nous restés Belges ! Il nous serait bien plus facile « de trouver une carrière. » Nombreux furent aussi les jeunes gens du Grand-Duché qui, à la veille de la guerre et au moment même où leur pays était envahi, demandèrent à s'engager dans notre armée et qui se montraient fort désappointés de ce que la loi belge ne permît plus l'enrôlement de Luxembourgeois.

2. Cf. A. Widung, *op. cit.*, Vorwort, p. VII.

des moyens d'existence qui fait envier à tout Luxembourgeois la vie à bon marché comme en Belgique.

Quelque opinion que l'on ait sur ces questions, l'expérience n'a que trop démontré le danger de mettre les intérêts en contradiction avec les aspirations politiques. C'est en vain qu'un peuple prétendra maintenir son indépendance, c'est en vain qu'il proclamera cette volonté dans le refrain de son hymne national, s'il ne réussit point à se défendre contre une lente absorption économique.

FIN

ANNEXES

Proclamation du gouvernement luxembourgeois affichée sur les murs de la ville de Luxembourg le 2 août 1914 [1].

Hier soir déjà, la gare de Trois-Vierges a été occupée passagèrement par des soldats prussiens et une partie de la voie sur le territoire luxembourgeois a été détruite.

M. le Ministre d'Etat a immédiatement protesté par télégramme auprès de M. le Secrétaire d'Etat des affaires étrangères à Berlin.

Ce matin, le gouvernement grand-ducal a été avisé que des officiers et soldats allemands, en autos et en bicyclettes, ont pénétré à Wasserbillig sur notre territoire. Plus tard, des convois de troupes, en wagons blindés, ont été dirigés par voie ferrée vers la ville de Luxembourg. Aussitôt, M. le Ministre d'Etat a transmis au Minis-

1. Voir page 8, note 1.

tre d'Allemagne, M. von Buch, la protestation suivante :

« Je viens d'informer Votre Excellence par téléphone de l'apparition sur le territoire grand-ducal d'officiers et de soldats allemands. J'apprends qu'un train transportant des troupes est en route pour Luxembourg. Le Gouvernement grand-ducal proteste énergiquement contre cette violation flagrante de la neutralité du pays, en se réservant tous actes ultérieurs.

« Je vous prie de bien vouloir transmettre sans retard cette protestation au Gouvernement de l'Empire.

« *Signé :* Eyschen. »

La même protestation sera présentée à la gare de Luxembourg au chef des troupes allemandes.

Nous invitons la population à observer une pleine tranquillité, à s'abstenir de tout acte hostile et à ne pas susciter, par une attitude provocante, de nouvelles difficultés aux pays.

L'invasion des troupes allemandes semble se continuer.

Les membres du Gouvernement

Eyschen, Mongenast, de Waha.

II

Texte d'une proclamation du Général commandant le VIIIe Corps d'armée prussien (imprimée à Coblence avant l'ouverture des hostilités).

Alle ernsten Bemühungen Sr. Majestät unseres Kaisers und Königs den Frieden zu erhalten sind gescheitert. Der Feind hat Deutschland das Schwert in die Faust gezwungen. Nachdem Frankreich die Neutralität Luxemburgs nicht achtend, die Feindseligkeiten, — wie zweifelsfrei festgestellt, — vom luxemburgischen Boden aus gegen die deutschen Truppen eröffnete, haben Seine Majestät unter dem bitteren Zwange eiserner Notwendigkeit den Befehl erteilt, dass auch deutsche Truppen, in erster Linie das VIII. Armeekorps, in Luxemburg einrücken.

Die Besetzung Luxemburgs erfolgt indessen lediglich um freie Bahn für weiteres Handeln zu gewinnen und unter der ausdrücklichen Zusicherung :

1° dass sie eine vorübergehende sein soll,

2° dass persönliche Freiheit und Besitz aller

1. Voir page 13. — Le texte que nous donnons est emprunté au compte-rendu officiel de la Chambre des députés luxembourgeoise du 3 août 1914. Discours de M. Eyschen, ministre d'Etat, président du Gouvernement.

Luxemburger voll gesichert und geachtet bleiben werden,

3° dass die deutschen Truppen eiserne Disziplin zu halten gewöhnt sind,

4. dass alle Leistungen bar entschädigt werden.

Ich vertraue auf den Gerechtigkeitssinn des luxemburgischen Volkes, dass es sich der Einsicht nicht verschliessen wird, dass Seine Majestät nur dem unvermeidlichen Zwange folgend und veranlasst durch die Nichtachtung der Neutralität seitens Frankreichs den Einmarsch der Truppen in Luxemburg befohlen haben und erwarte unter nochmaliger Betonung der oben gegebenen Garantien, dass das luxemburgische Volk und seine Regierung durch ihre Haltung die den deutschen Truppen gestellte Aufgabe nicht erschweren werden.

TULFF VON TSCHEPE UND WEIDENBACH.

Kommandierender General des preussischen VIII. Armeekorps.

TRADUCTION [1]

Tous les efforts tentés par Sa Majesté, notre

1. La traduction publiée par M. G. WAMPACH (*le Dossier de la Guerre*, t. II, p. 104) est celle qui figurait en regard même du texte allemand. Celle que nous donnons sera mieux comprise, croyons-nous, des lecteurs français, tout en étant plus conforme à l'original rédigé en allemand.

Empereur et Roi, en vue de maintenir la paix ont échoué. L'ennemi a contraint l'Allemagne à mettre le sabre au poing. Après que la France, sans tenir compte de la neutralité du Luxembourg, eût ouvert les hostilités contre les troupes allemandes en territoire luxembourgeois, — comme cela a été établi d'une manière indubitable, — Sa Majesté, sous la pénible contrainte d'une nécessité impérieuse, a donné l'ordre que des troupes allemandes, et, en premier lieu, le VIIIe corps d'armée, pénétrassent aussi dans le Luxembourg.

L'occupation du Luxembourg se fait donc uniquement pour ouvrir un chemin à des opérations ultérieures et avec l'assurance expresse :

1. qu'elle ne sera que provisoire,

2. que la liberté personnelle et la propriété de tous les Luxembourgeois seront entièrement garanties et respectées,

3. que les troupes allemandes sont habituées à observer une discipline de fer,

4. que toutes les réquisitions seront payées comptant.

Je compte que l'esprit de justice du peuple luxembourgeois ne perdra pas de vue que Sa Majesté ne s'est décidée à ordonner l'entrée des troupes dans le Luxembourg qu'en cédant à une nécessité inéluctable et après y avoir été

amenée par la violation de la neutralité luxembourgeoise de la part de la France. En insistant une fois de plus sur les garanties énoncées plus haut, j'espère que, par leur attitude, le peuple luxembourgeois et son gouvernement ne rendront pas plus lourde la tâche confiée aux troupes allemandes.

TULFF VON TSCHEPE UND WEIDENBACH.

Général commandant le VIIIe corps d'armée prussien.

TABLE DES MATIÈRES

I. — Les faits..... 1
II. — Les prétextes invoqués..... 10
III. — Départ forcé..... 16
IV. — La violation des traités et l'attitude du Luxembourg..... 23
V. — L'accession au *Zollverein*..... 37
VI. — Epilogue..... 51
Annexes..... 57

POITIERS

IMPRIMERIE G. ROY

7, rue Victor-Hugo, 7.

HMod S 8146i
142607
Author Steen de Jehay, Frédéric van den, comte
Title L'invasion du Grand-duché de Luxembourg en aout 1914.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not remove the card from this Pocket.
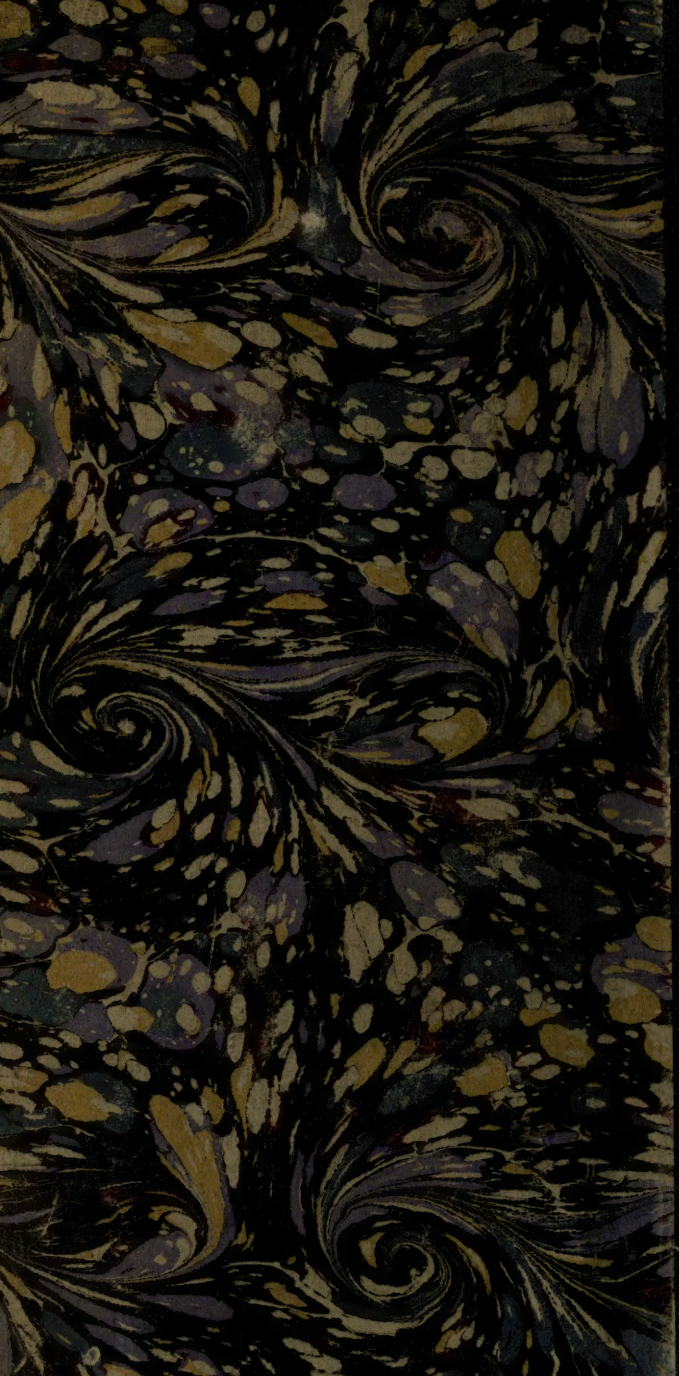
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU